

## Rapport du Groupe d'action contre le racisme **Loin de la « Tolérance zéro » !**

**Montréal, le 14 décembre 2020** – La Ligue des droits et libertés (LDL) a pris connaissance du rapport du Groupe d'action contre le racisme (GACR). « C'est un exercice incomplet et qui manque de substance car il rate une bonne partie de sa cible en se concentrant sur des mesures à la pièce et en manquant de vision globale », déclare Alexandra Pierre, présidente de la LDL.

### **Une définition déficiente**

La définition du racisme utilisé par le GACR démontre bien cet angle mort. « D'entrée de jeu, on parle du racisme comme un problème de « comportements envers les minorités visibles, envers les Autochtones ou à l'encontre d'autres minorités qui sont encore trop souvent inspirés par la méfiance, voire par le rejet ». Il faut voir plus large que cela! À tous les jours, le racisme et la discrimination systémiques portent gravement atteinte au droit à l'égalité d'un grand nombre de gens vivant au Québec. En se confinant à aborder ces enjeux seulement par la lorgnette des comportements, on s'empêche de voir largement et d'agir conséquemment », déplore la présidente.

### **Quels moyens? Quelle imputabilité?**

La LDL se pose des questions sur la portée et les moyens concrets consacrés à la réalisation des diverses mesures présentées aujourd'hui. « Ce plan reste à peu près silencieux sur des aspects importants d'une lutte efficace contre le racisme et la discrimination systémiques, autant dans la section sur les « minorités visibles » que dans la section concernant les personnes autochtones. Quelles mesures de suivi seront mises de l'avant? Quels mécanismes seront développés pour s'assurer de l'imputabilité des institutions responsables de l'application de ces mesures? Un ministre responsable est un premier pas. Mais quelles ressources aura ce ministre? Quels mécanismes de reddition de comptes? Quelle imputabilité? », continue Mme Pierre.

### **L'inconscience en ce qui a trait au profilage racial et aux interpellations policières**

Le GACR ne propose pas un plan d'actions structurant pour mettre fin au profilage racial. « Le GACR propose d'interdire les interpellations aléatoires. Or, l'interpellation policière est une pratique qui est *par définition* sans fondement légal ; les policiers n'ont pas de pouvoir de faire des interpellations. La LDL réclame d'ailleurs depuis cet automne un moratoire sur toutes les interpellations policières, partout au Québec. De plus, la LDL constate que le GACR ne propose aucune autre action pour lutter contre le profilage discriminatoire. Pourtant, le profilage racial, c'est plus que les interpellations policières : c'est aussi la sur-surveillance des communautés racisées, les remises de constats d'infraction et les arrestations ciblant davantage les jeunes racisés », enchaîne la présidente.

En terminant, Mme Pierre rappelle qu'il en faudra davantage pour mettre véritablement fin au racisme et à la discrimination systémique au Québec.

-30-

**À propos de la Ligue des droits et libertés**

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

**Pour informations et entrevues :**

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la LDL

C : 514-715-7727